1er avril 2021 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 44 sur 197

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ**

**Décret no 2021-368 du 31 mars 2021 relatif à la prime à la naissance**

NOR : *SSAS2107037D*

**Publics concernés :** familles bénéficiaires de la prime à la naissance de la prestation d’accueil du jeune enfant, organismes débiteurs des prestations familiales.

**Objet :** modalités relatives à la date de versement de la prime à la naissance.

***Entrée en vigueur :*** *le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.*

**Notice :** le texte supprime la disposition réglementaire établissant la date de versement de la prime à la naissance de la prestation d’accueil du jeune enfant, cette disposition étant désormais prévue au niveau législatif en application de l’article 75 de la loi no 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021.

**Références :** le décret, ainsi que les dispositions du code de la sécurité sociale qu’il modifie, peuvent être consultés sur le site Légifrance [(https://www.legifrance.gouv.fr).](https://www.legifrance.gouv.fr/)

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 531-2 ;

Vu l’avis du conseil d’administration de la Caisse nationale des allocations familiales en date du 17 mars 2021 ; Vu l’avis du conseil central d’administration de la Mutualité sociale agricole en date du 17 mars 2021,

Décrète :

**Art. 1er. –** La première phrase du II de l’article D. 531-2 du code de la sécurité sociale est supprimée.

**Art. 2. –** Le ministre de l’économie, des finances et de la relance, le ministre des solidarités et de la santé et le ministre délégué auprès du ministre de l’économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 31 mars 2021.



Par le Premier ministre :

*Le ministre des solidarités et de la santé,* OLIVIER VÉRAN

Le ministre délégué

auprès du ministre de l’économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, OLIVIER DUSSOPT

JEAN CASTEX

Le ministre de l’économie, des finances et de la relance, BRUNO LE MAIRE